

Publié le 03 octobre 2025



ARRETE N°A_2025_n° 09_34
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : 2FM CONCEPT, représentée par M. MESSINA

Domicilié : **23-25 Boulevard des Allées 69420 AMPUIS**

Pour : définition de points d'accès numériques à une construction

Adresse du terrain Route d'Avignon

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par la société 2FM CONCEPT, représentée par M. MESSINA,
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 23 A0076, lié à l'AT N° AT 084 129 23 A0020, délivré favorable avec réserve en date du 02 février 2024, au bénéfice de la SCI AFTRAL, représentée par M. CHARBONNIER Loïc,
VU le transfert de permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 23 A0076 T01, délivré le 04 juillet 2024 au bénéfice de l'Association AFTRAL,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,
CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Références cadastrales	Numéro de voirie	Nom de la voie
CE 46, CE 47	2017	Route de Carpentras

Fait à Sorgues, le 26/09/25

Le Maire,



Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.